

22 décembre 2011

MEDEL (Magistrats européens pour la démocratie et les libertés) exprime sa plus vive préoccupation après l'adoption par le Parlement roumain d'une loi relative à la discipline des magistrats. Cette loi sanctionne disciplinairement la non-conformité d'une décision avec la jurisprudence de la Cour de cassation et de la Cour constitutionnelle ; le ministre de la justice pourrait même prendre l'initiative des poursuites avant que cette non conformité ait été constatée par une décision définitive.

La sécurité juridique, la stabilité et la prévisibilité de la jurisprudence sont des objectifs légitimes. Mais la liberté d'interprétation juridique ne peut être limitée que par les juridictions supérieures. Elle ne peut faire l'objet d'une régulation disciplinaire parallèle, à l'initiative d'une autorité politique. A cet égard, la loi adoptée par le législateur roumain appelle les plus vives critiques.

En premier lieu, cette loi porte atteinte au principe de séparation des pouvoirs et d'indépendance de la justice, en donnant de fait au pouvoir exécutif les moyens d'une ingérence dans les décisions de justice.

En deuxième lieu, en sanctionnant la non-conformité d'une décision judiciaire à la jurisprudence des cours suprêmes nationales, cette loi limite le principe d'effet direct et de primauté du droit communautaire, qui s'impose à tous les juges, dès la première instance.

En troisième lieu, cette loi limite également la possibilité pour le juge d'interpréter les textes à la lumière de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, si les cours suprêmes s'y opposent.

Pourtant, les progrès du droit résultent de la capacité de tous les juges, et non de ceux des seules cours suprêmes, d'imaginer de solutions nouvelles et pertinentes en fonction des cas d'espèce qui leur sont soumis.

Associations membres de MEDEL : Neue Richtervereinigung (NRV) (Allemagne) ; Bundesfachausschuss Richter und Staatsanwälte in Vereinigten Dienstleistungsgewerkschaft (VER.DI) (Allemagne) ; Association Syndicale des Magistrats (ASM), Magistratuur & Maatschappij (Belgique) ; Association des juges chypriotes (Chypre) ; Jueces para la democracia (JpD) (Espagne) ; Union progresista de Fiscales (UpF) (Espagne) ; Syndicat de la Magistrature (SM) (France) ; Eteria Elinon Dikastikon Litourgon Gia ti Demokratia ke tis Elefteries (Grèce) ; Magistratura democratica (Md) (Italie) ; Movimento per la Giustizia (Italie) ; IUSTITIA (Pologne) ; Associação sindical dos Juizes Portugueses (ASJP) (Portugal) ; Sindicato dos Magistrados do Ministério Público (SMMP) (Portugal) ; Soudcovnska Ceské Republiky, Unie statnich zastupcu Ceske republiky (République tchèque) ; Uniunea Nationala a Judecatorilor din România (Roumanie) ; Društvo sudija Srbije (Serbie) ; Yarsav (Turquie)